

Réponse à la lettre de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Lors de votre lettre d'information à la population de Pommerieux du 25 avril dernier, vous avez tenté par une manœuvre diffamatoire, de désigner Monsieur STEIB ainsi que moi-même, instigateurs du **retrait** de votre Plan Local d'Urbanisme.

Il est trop facile Monsieur le Maire de vous dédouaner de la sorte, en jetant le discrédit sur des personnes n'ayant pour seul défaut, d'avoir eu à dénoncer les inégalités et les incohérences de votre gestion dans ce dossier.

Faut-il vous rappeler Monsieur le Maire, les nombreuses difficultés rencontrées pour nous faire communiquer les pièces de votre projet (soit disant mises à la disposition de la population).

Faut-il vous rappeler Monsieur le Maire, les nombreuses réserves qui vous ont été faites par les administrations concernées pour ce P.L.U.

Faut-il vous rappeler Monsieur le Maire, que vous avez déjà été sanctionné par ordonnance du 06 janvier 2011 par le Tribunal Administratif de Strasbourg. En effet, vous aviez délivré à certains habitants la possibilité de construire en second rang sur leur propriété et ceci, en totale violation de la loi sur le code de l'urbanisme.

Pour ces faits, vous avez été condamné à me verser une indemnité de 1.500 € sur les deniers de la municipalité (cette somme aurait été sans doute bien utile à quelques associations communales, mais enfin...).

Faut-il vous rappeler Monsieur le Maire, que vous avez tenté d'adapter le P.L.U. afin de permettre à nouveau, à ces mêmes personnes, de construire en second rang sur leur terrain.

Des faits troublants, qui vous ont été signifiés par Monsieur le Préfet et par Monsieur le Commissaire Enquêteur, considérant qu'aucun favoritisme ne devait être cautionné dans le strict respect d'équité de tous les habitants.

Oui, Monsieur le Maire, dans ces conditions, cela ne me dérange pas d'être qualifié de « grain de sable » pour avoir perturbé votre projet. D'ailleurs, si votre dossier P.L.U. était irréprochable et entaché d'aucune irrégularité, pourquoi avoir annoncé si rapidement son retrait ? Tout simplement, pour éviter, il me semble, une nouvelle sanction du Tribunal Administratif.

Quel est l'intérêt pour la commune d'accroître sa population dans de telles proportions....

Votre ambition aura pour conséquence, de transformer notre commune en « cité dortoir », synonyme de nuisances sonores et d'actes d'incivilité de toutes sortes etc. De surcroît, j'ai conscience que notre commune a besoin d'évoluer et de s'adapter, mais ceci doit se faire en parfaite transparence et dans le respect du mandat pour lequel vous avez été élu.

Pour éviter à l'avenir vos manières de procéder, nous avons, Messieurs, STEIB, TICHEUR et moi-même, décidé de mettre en place un blog, habitants-pommerieux.fr. Vos concitoyens pourront désormais vérifier vos affirmations et échanger dans un esprit constructif.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Philippe CROSET